

## **DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

### **De la Commune de NOVILLERS les CAILLOUX** **Séance du 14 AVRIL 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le quatorze à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DEVILLARD, Maire.**

**Présents :** Mr DEVILLARD Thierry, Mr MANCEL Jean-François, Mr MINART Christian, Mme FUZELLIER Catherine, Mr HERMEY Bernard, Mme SERRUYS Catherine, Mme COMMIEN Evelyne, Mr HEURTEMOTTE Franck.

**Absents excusés :** Mr DUPONT Charles, Mme GAILLARD Estelle.

#### **Pouvoir :**

Mme FUZELLIER Catherine a été élue secrétaire de séance

#### **DELIBERATION 2018/009**

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif puis se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MANCEL Jean-François, après en avoir délibéré,

Vote, à l'unanimité,

Le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses 249 119.55€	Dépenses 313 892.65€
Recettes 343 633.78€	Recettes 289 278.27€
Report en (002) + 107 853.74€	Report en (001) + 12 030.62€
Résultat + 202 367.97€	Résultat - 12 583.76€

Résultat global 189 784.21€

#### **DELIBERATION 2018/010**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 202 367.97€
- Un déficit d'investissement d'un montant de 12 583.76€

Vu le besoin de financement en investissement

Décide, à l'unanimité,

D'affecter au budget 2018 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Investissement compte 001 une dépense de 12 583.76€
- Fonctionnement compte 002 une recette de 68 000€
- Investissement compte 1068 une recette de 134 367.97€

**DELIBERATION 2018/011**  
**TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter taux des taxes.

Tableaux des taux votés pour l'année 2018

	Taux 2017	Taux 2018 votés
Taxe d'habitation	15.20 %	15.20 %
Taxe foncière bâti	26.16 %	26.16%
Taxe foncière non bâti	44.67%	44.67%

**DELIBERATION 2018/012**  
**SUBVENTION AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention à l'Amicale des jeunes sapeurs- pompiers pour un montant de 100€.

**DELIBERATION 2018/013**  
**SUBVENTION AU CES DE SAINTE GENEVIEVE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au CES de Sainte Geneviève pour un montant de 65€.

**DELIBERATION 2018//014**  
**SUBVENTION AU COMITE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au Comité des Fêtes pour un montant de 1500€.

**DELIBERATION 2018/015**  
**SUBVENTION AU GCC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au GCC pour un montant de 200€.

**DELIBERATION 2018/16**  
**SUBVENTION AUX PARENTS DES ECOLES PRIMAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention aux parents des écoles primaires pour un montant de 250€.

**DELIBERATION 2018/017**  
**SUBVENTION AU RESTAURANT DU CŒUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au Restaurant du cœur pour un montant de 200€.

**DELIBERATION 2018/018**  
**SUBVENTION AU UNCAFN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

D'octroyer une subvention au UNCAFN pour un montant de 100€.

**DELIBERATION 2018/019**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité,

Le budget primitif M14 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement dépenses : 387 816€
- Section de fonctionnement recettes : 387 816€
- 
- Section d'investissement dépenses : 628 887.76€
- Section d'investissement recettes : 628 887.76€

Il est précisé que

- le budget est présenté et voté par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre.

**DELIBERATION 2018/020**  
**PLU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, ACCEPTE le scénario n°1.

**DELIBERATION 2018/021**

**DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, ACCEPTE de participer au départ à la retraite de Monsieur DUPONT.

Le Maire,

Mr DEVILLARD Thierry